



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mesures pour la prise en charge du covid long

Question écrite n° 6550

Texte de la question

M. Jorys Bovet alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur le sort réservé aux malades atteints de covid long. Le 24 janvier 2022 a été votée la loi visant à la création d'une plateforme de référencement et de prise en charge des malades chroniques de la covid-19. Cette loi devait permettre de référencer tous les malades de covid long, présentant des symptômes plusieurs mois ou année après leur contamination par la maladie. Ce recensement devait également permettre une prise en charge spécifique des personnes malades par un protocole spécifique. Aujourd'hui, la plateforme n'existe pas et les malades de covid long sont totalement abandonnés. Par ailleurs, il n'y a pas d'égalité face à cette maladie mal connue et les soins proposés. Il existe une disparité géographique dans l'accès au soin. On connaît ce phénomène de manière globale dans le pays et les malades de covid long ne sont pas épargnés. De plus, les médecins traitants ne disposent pas de la même information quant aux pratiques, traitements ou comportement à adopter face à un malade de covid long. M. le député interroge donc M. le ministre sur l'effectivité de la mise en place de la plateforme votée il y a plus d'un an ainsi que sur le recensement dont le ministère dispose sur les malades de covid long s'agissant de leur nombre, des symptômes et de leur gravité. Il l'interroge également sur les moyens mis en place pour réduire la disparité d'accès aux soins pour les malades de covid long et d'information des médecins traitants sur le sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille activement à la déclinaison d'une politique de santé pour les Français souffrant d'un Covid long. En témoigne la feuille de route "Comprendre, informer, prendre en charge" dévoilée en mars 2022 et déclinée depuis. Plusieurs actions ont été déployées au cours des derniers mois, visant à fluidifier les parcours et faciliter les prises en charge : - des cellules de coordination, visant à accompagner, informer, orienter les professionnels et les patients mais également à coordonner les interventions des parcours des patients les plus complexes, ont été créées en lien avec les agences régionales de santé et sont désormais déployées dans tous les territoires ; - pour soutenir la construction de l'offre de soins et soutenir les cellules de coordination, 20 millions d'euros au titre du Fonds d'investissement régional sont prévus dans la feuille de route et ont été sanctuarisés ; - la création en milieu d'année d'une plateforme par l'assurance maladie, en lien avec l'association TousPartenairesCovid, permet de faciliter l'orientation initiale des patients atteints d'un Covid long ; - enfin, la publication de recommandations par la HAS relatives aux symptômes prolongés chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte vise à améliorer le diagnostic et les prise en charge par les professionnels de santé : la publication de l'orientation prioritaire de développement professionnel continu pour le triennal 2023-2025 « Prise en charge des patients présentant des symptômes prolongés suite à une Covid 19 » viendra également renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de santé qu'elle vise. Le docteur Dominique Martin a été chargé par le ministre de la santé et de la prévention de l'animation et du suivi de ces travaux autour du Covid long. L'ensemble de ces travaux a vocation à se poursuivre et c'est dans ce cadre que l'assurance maladie et le ministère de la santé et de la prévention examinent actuellement les besoins à couvrir dans le cadre de l'accompagnement des patients et de la prise en compte de l'ensemble de l'écosystème numérique et de l'offre de soins existante. La création de la plateforme prévue par la loi du 24 janvier 2022 pour le référencement et la

prise en charge des patients atteints de Covid long doit s'inscrire dans ce contexte au service d'un objectif de qualité des prises en charge et d'efficience collective.

Données clés

Auteur : [M. Jorys Bovet](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6550

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2580

Réponse publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4708